

SEA-DOO®

Bateaux Sport



À UTILISER CONJOINTEMENT AVEC
LE GUIDE DU CONDUCTEUR
(N/P 219 000 108)

SUPPLÉMENT AU GUIDE DU CONDUCTEUR

2000

219 000 115

SPORTSTER LE

AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans le présent *Guide du conducteur*, dans le *Guide de sécurité* et sur les *avertissements de produits* pourrait occasionner des blessures, incluant la possibilité de décès. Le conducteur est responsable de faire part des mesures préventives au(x) passager(s).

Ce *Guide du conducteur*, le *Guide de sécurité* et la *vidéocassette* devraient demeurer dans le bateau lors d'une revente.

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS



Les marques de commerce suivantes sont la propriété de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales:

SEA-DOO®

BOMBARDIER-ROTAX®

Bombardier Lube®

Huile à injection synthétique Formula XP-S BOMBARDIER-ROTAX

Huile à injection BOMBARDIER-ROTAX

Graisse synthétique Sea-Doo

Gelcote[†] est une marque de commerce de Gelcote International

Knight's Spray-Nine[†] est une marque de commerce de Korkay System Ltd

INTRODUCTION

Le présent supplément contient des renseignements qui ne s'appliquent qu'au Sportster* LE; on doit toujours l'utiliser conjointement avec le *Guide du conducteur Challenger*/Sportster 2000* (N/P 219 000 108).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
⚠ AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ	4
Généralités	4
Utilisation	4
Entretien	7
LISTE DES DISTRIBUTEURS	8
GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000	9
GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000	11
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES	13
NUMÉROS D'IDENTIFICATION	15
CARBURANT ET LUBRIFICATION	15
Type d'huile recommandée	15
PÉRIODE DE RODAGE	16
Moteur	16
Révision-10 heures	16
ENTRETIEN D'APRÈS-UTILISATION	17
Rinçage du système de refroidissement et lubrification interne du moteur	17
OPÉRATION SPÉCIALE	19
Remorquage de l'embarcation dans l'eau	19
REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	20
Système de propulsion	20
Protection contre le gel	20
Préparation présaisonnière	20
TABLEAU D'INSPECTION PÉRIODIQUE	21
FICHE TECHNIQUE	23
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES CE	25
Homologation et certification	26
Guide du conducteur confirmation de réception	27

AVANT-PROPOS

Le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* ont été préparés dans le but de familiariser le propriétaire, le conducteur et le passager avec le bateau, ses diverses commandes ainsi que les instructions d'entretien et de conduite sécuritaire. Ces guides, indispensables pour assurer une utilisation adéquate du produit, doivent être conservés en tout temps dans un sac étanche à l'intérieur du bateau.

Pour toute question concernant la garantie et son application, consulter la section GARANTIE du présent document et/ou un concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO.

Dans ce guide, l'usage des symboles suivants souligne certains renseignements particuliers:

AVERTISSEMENT

Avertit d'un risque de blessure grave incluant la possibilité de décès si l'instruction n'est pas suivie.

ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommager gravement le bateau ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

REMARQUE: Apporte une information supplémentaire nécessaire qui complète une instruction.

Bien que le simple fait de lire ce guide n'élimine pas tout danger, une bonne compréhension ainsi que la mise en application des informations qu'il contient permettront au conducteur d'utiliser le bateau de façon adéquate.

Les informations et les descriptions contenues dans ce guide sont exactes à la date de publication. Cependant, Bombardier Motor Corporation of America (B.M.C.A.) s'est fixé comme objectif l'amélioration constante de ses produits sans s'engager d'aucune façon à en faire bénéficier les produits déjà fabriqués.

Vouée à l'amélioration continue de la qualité et à l'innovation, Bombardier se réserve le droit de supprimer ou de modifier en tout temps les spécifications, les designs, les caractéristiques, les modèles ou les pièces d'équipement sans aucune obligation.

Les illustrations indiquent la position des pièces les unes par rapport aux autres; or, il est possible qu'elles ne rendent pas compte de la forme exacte des pièces ou des détails de fabrication. Ces illustrations ont pour but d'identifier les pièces qui remplissent les mêmes fonctions ou une fonction semblable.

Il est entendu que ce document est une traduction. Dans le cas d'un différend, la version anglaise devra prévaloir.

Les données sont imprimées en unités métriques SI suivies, entre parenthèses, de l'équivalent SAE É.-U. Dans les cas où il n'est pas nécessaire d'obtenir une grande précision, certains résultats de conversion ont été arrondis pour plus de facilité d'utilisation.

On peut se procurer un *Manuel de réparation* pour bateau sport Sea-Doo afin d'obtenir de plus amples renseignements sur l'entretien et la réparation.

⚠ AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ

Généralités

⚠ Tout plaisancier devrait respecter certaines règles de base pour bien apprécier les plaisirs, les joies et l'excitation reliés à la navigation. Certaines de ces règles vous sembleront peut-être inconnues ou vous rappelleront peut-être les notions traitées dans la *Vidéocassette de sécurité* et/ou dans le *Guide de sécurité* portant sur les motomarines et sur les bateaux sport, alors que d'autres vous paraîtront tout à fait logiques ou évidentes. Veuillez ainsi prendre les quelques minutes qui s'imposent pour lire ces instructions de sécurité avant d'utiliser l'embarcation. **Le non-respect de ces instructions et des règlements de navigation sécuritaire pourrait causer des blessures et entraîner votre décès ou celui de vos passagers ou des autres plaisanciers.**

⚠ L'information présentée dans ce guide est limitée. On vous recommande fortement de vous procurer de plus amples renseignements sur la navigation en vous adressant à la Garde côtière ou à l'Escadrille canadienne de plaisance de votre localité. On recommande également que tous les utilisateurs suivent un cours sur la sécurité nautique. Renseignez-vous sur les règlements locaux et fédéraux touchant la navigation sur les cours d'eau où vous prévoyez utiliser votre embarcation. Apprenez le code de la route de la région.

⚠ Le rendement de cette embarcation peut nettement dépasser celui des autres embarcations que vous avez essayées. L'utilisation de cette embarcation par un débutant, un mineur, une personne sans expérience ou encore une personne handicapée est à proscrire.

⚠ Observez et respectez toutes les étiquettes de sécurité apposées sur l'embarcation.

⚠ Apprenez à bien connaître les commandes et le fonctionnement de l'embarcation avant de prendre un ou des passagers ou de partir pour une randonnée. Si vous n'avez pas eu cette chance chez votre concessionnaire, pratiquez-vous à naviguer seul, dans un endroit convenable, pour bien connaître la façon dont réagissent les diverses commandes. Assurez-vous de maîtriser toutes les commandes avant de naviguer au-delà du régime de ralenti. En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de voir à une utilisation sûre de l'embarcation.

⚠ Ayez toujours à bord l'équipement de sécurité obligatoire. Vérifiez les règlements locaux ou consultez votre concessionnaire.

⚠ Assurez-vous que tous les usagers du bateau lisent et observent tous les avertissements.

Utilisation

⚠ On recommande aux utilisateurs et aux passagers de porter un vêtement de flottaison individuel approuvé par la Garde côtière, de se protéger adéquatement les yeux et le corps en plus de porter des chaussures ou des bottillons nautiques.

⚠ Ranger ou fixer tout article ou équipement de navigation nécessaire avant de mettre le bateau en marche.

⚠ Effectuez toujours les vérifications de préutilisation indiquées dans ce guide.

- ⚠️ Rappelez-vous toujours qu'il devient plus difficile de diriger l'embarcation lors du ralentissement et impossible lorsque le moteur est arrêté. Le guidon et l'accélérateur sont nécessaires pour diriger l'embarcation. Cette embarcation peut tourner plus brusquement que d'autres embarcations. Cependant, sauf en cas d'urgence, évitez de tourner brusquement à haute vitesse. Vous et votre passager pourriez être projetés à l'eau. Une exposition prolongée au soleil ou aux vents, ou encore l'alcool et la drogue peuvent influencer votre jugement et augmenter votre temps de réaction.
- ⚠️ Bien que votre embarcation puisse atteindre des vitesses élevées, il est fortement recommandé de ne circuler à haute vitesse que dans des conditions idéales et lorsque cela est permis. Plus vous circulez à haute vitesse, plus cela exige une grande habileté et plus vous vous exposez à des risques de blessure grave.
- ⚠️ La force exercée sur le corps en tournant, en abordant les vagues ou le sillage d'une autre embarcation, en naviguant lorsque l'eau est agitée ou en tombant, particulièrement à grande vitesse, peut entraîner des blessures telles la fracture d'une jambe ou d'un autre os. Restez décontracté et évitez d'effectuer des virages serrés.
- ⚠️ La visibilité de l'utilisateur ne doit être obstruée d'une quelconque façon. Gardez toujours un œil vigilant sur les autres plaisanciers à proximité ou sur d'autres dangers possibles notamment en effectuant un virage. On recommande de se tenir à distance des autres embarcations, des autres plaisanciers et de tout autre objet.
- ⚠️ À l'instar d'autres bateaux, cette embarcation ne présente aucun frein. La distance d'arrêt varie ainsi selon la vitesse initiale, la charge, les vents et les conditions de navigation. Pratiquez les arrêts et les accostages dans un endroit sûr pour apprendre à connaître la distance d'arrêt de l'embarcation dans diverses conditions. Ne coupez pas les gaz pour tenter d'éviter un objet. L'embarcation se manœvrera ainsi plus facilement. Ne pas se servir de la marche arrière de l'embarcation, si elle en est munie, pour arrêter.
- ⚠️ Assurez-vous que tous les passagers savent nager et comment monter à bord de l'embarcation lorsqu'ils sont à l'eau. Le conducteur et les passagers doivent être bien assis et porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) avant de mettre l'embarcation en marche ou de circuler à bord de cette dernière; le porter temps tant que l'embarcation est en mouvement. Assurez-vous de ne pas démarrer ni d'utiliser l'embarcation lorsque quelqu'un est assis sur la plate-forme de bronzage ou sur la plate-forme d'embarquement, ou encore lorsque quelqu'un est à l'eau, près de l'embarcation. Le jet d'eau de la turbine peut occasionner des blessures. Toujours accélérer lentement. Afin de prévenir toute utilisation non autorisée ou pour éviter que l'embarcation ne démarre accidentellement alors qu'on embarque, qu'on se trouve à proximité ou qu'on enlève des algues ou des débris de la grille d'admission d'eau, toujours débrancher le cordon de sécurité de son réceptacle.

- ⚠ L'embarcation se comporte différemment et requiert de plus grandes aptitudes lorsqu'on circule avec un ou des passagers. Il en est de même lorsqu'on remorque d'autres embarcations ou qu'on tire des adeptes du tube, du ski nautique ou de la planche nautique. Évitez de surcharger le bateau ou de prendre plus de passagers que ne peut en prendre ce type d'embarcation. La surcharge agit sur la maniabilité, la stabilité et le rendement de l'embarcation. Évitez d'ajouter des accessoires ou de l'équipement pouvant modifier la maîtrise que vous avez sur le véhicule. Il est possible d'installer à même l'embarcation des oeilllets pouvant servir à fixer un câble de ski nautique. Évitez cependant d'utiliser ces derniers ou les taquets de charge pour le para-voile puisque l'embarcation pourrait être sérieusement endommagée.
- ⚠ Respectez la sécurité et le confort de vos passagers et de la personne que vous tirez sur des skis, une planche nautique ou tout autre produit nautique. Demandez à une personne d'agir comme observateur, ne circulez qu'à la vitesse minimum requise et suivez les directives de l'observateur. À moins que ce ne soit absolument nécessaire, n'effectuez pas de virages serrés.
- ⚠ Assurez-vous de bien connaître les cours d'eau avant de vous y aventurer. Les courants, les marées, les rapides, les obstacles cachés, les vagues, les sillons, etc., peuvent présenter des dangers. Évitez d'utiliser l'embarcation par mauvais temps.
- ⚠ Sauter les vagues ou les sillons, ou encore se promener sur la ligne de ressac peut entraîner de graves blessures ou endommager l'embarcation. Ne tentez jamais d'éclabousser les gens avec l'embarcation, puisque vous pourriez mal juger les limites de l'embarcation ou vos propres capacités et entrer en collision avec un bateau ou frapper quelqu'un.
- ⚠ Circulez prudemment et à très basse vitesse sur les étendues d'eau peu profonde. Il pourrait y avoir contact avec le fond ou encore des arrêts brusques pouvant occasionner des blessures. La turbine de l'embarcation pourrait également aspirer des objets et les propulser vers l'arrière, que ce soit sur des gens ou sur des propriétés.
- ⚠ Évitez de faire des vagues là où on l'interdit. Respectez aussi les droits des autres usagers du cours d'eau, ainsi que l'environnement. En tant que « capitaine » et propriétaire d'une embarcation, vous êtes responsable des dommages faits aux autres embarcations par le sillage de votre embarcation. Évitez qu'on ne jette des déchets par-dessus bord.
- ⚠ Cette embarcation est munie de feux de navigation que l'on doit utiliser entre le coucher et le lever du soleil. Ralentissez et évitez de conduire l'embarcation lorsque la visibilité est réduite. Évitez d'ajouter des accessoires ou de l'équipement pouvant modifier la configuration ou l'équilibre de l'embarcation.
- ⚠ Les émanations d'essence peuvent s'enflammer et exploser. Procédez toujours de la façon expliquée dans ce guide et à la marina pour faire le plein. Vérifiez toujours le niveau de carburant avant de partir en randonnée et au cours de celle-ci. En navigation, respectez le principe qui consiste à utiliser 1/3 du carburant pour se rendre à destination, 1/3 pour revenir, et 1/3 en guise de réserve. Ne transportez pas de carburant de réserve ou d'autres liquides inflammables dans un des compartiments de rangement ou dans le compartiment-moteur.

- ⚠ Un moteur à combustion requiert de l'air pour fonctionner; par conséquent, ce véhicule ne peut être complètement étanche. Toute manoeuvre submergeant la carrosserie pourrait faire en sorte que de l'eau s'infiltré dans le moteur, ce qui l'endommagerait sérieusement. Consultez les sections «Opérations spéciales» et «Garantie limitée Bombardier» du présent guide.
- ⚠ Il est recommandé de porter un casque de motomarine approuvé uniquement lors d'une compétition, étant donné la proximité des autres coureurs. Lisez et respectez les instructions et les avertissements qui accompagnent le casque.

Entretien

- ⚠ N'effectuez que les opérations d'entretien prescrites dans ce guide. Communiquez avec votre concessionnaire autorisé de bateaux sport Sea-Doo pour toute assistance ou information supplémentaire. Dans de nombreux cas, vous devez obtenir certains outils spécifiques et une formation pour savoir comment effectuer l'entretien ou la réparation.
- ⚠ Assurez-vous que l'embarcation et l'équipement sont toujours en parfait état. Respectez les programmes d'entretien recommandés. On recommande de faire faire une inspection annuelle.
- ⚠ Assurez-vous que la cale ne contient ni huile, eau ou autre matière étrangère.
- ⚠ On recommande aux gens de ne pas tenter de soulever l'embarcation sans l'équipement spécial requis ou sans expérience.
- ⚠ Le moteur et les composants identifiés dans le présent guide ne doivent pas être utilisés avec des produits autres que ceux pour lesquels ils ont été conçus. Conformez-vous rigoureusement aux opérations d'entretien et aux couples de serrage prescrits. Ne tentez jamais d'effectuer une réparation sans avoir les bons outils à votre disposition. Les embarcations sont conçues avec des pièces dimensionnées en unités des systèmes métrique et impérial. Lorsque vous remplacez des attaches, assurez-vous de n'utiliser que celles ayant été recommandées par Bombardier. Au besoin, consultez votre concessionnaire autorisé de bateaux sport Sea-Doo pour de plus amples renseignements.
- ⚠ Utilisez votre embarcation prudemment et amusez-vous! Toute personne se doit de venir en aide à un plaisancier en détresse.

LISTE DES DISTRIBUTEURS

AMÉRIQUE DU NORD

<p>ÉTATS-UNIS</p>  <p>(Sauf Puerto Rico)</p>	<p>BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA 5000 STEWART WAUSAU, WI 54401 Tél.: (715) 842-8886 http://www.bombardier.com</p>
<p>CANADA</p>  <p>Alberta Colombie-Britannique Manitoba Ontario Québec Saskatchewan Territoires du Nord-Ouest Yukon Île-du-Prince-Édouard Nouveau-Brunswick Nouvelle-Écosse Nunavut</p>	<p>BOMBARDIER INC. 75, RUE J.-A. BOMBARDIER SHERBROOKE (QUÉBEC) J1L 1W3 Tél.: (450) 532-5000 http://www.bombardier.com</p>
<p>Terre-Neuve</p>	<p>CHARLES R. BELL P.O. BOX 1050 RIVERSIDE DRIVE CORNER BROOKE, TERRE-NEUVE A2H 6J3 Tél.: (709) 634-3533</p>

Si votre bateau sport SEA-DOO doit être réparé sous garantie, rendez-vous chez tout concessionnaire de bateaux sport SEA-DOO autorisé avec votre carte d'enregistrement de garantie ou tout autre document attestant la date d'achat. Advenant une question ou un problème ayant trait à la garantie, communiquez avant tout avec le gérant de service ou le propriétaire de la concession de bateaux sport SEA-DOO.

Pour connaître le concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO le plus près, composez le 1-800-882-2900.

REMARQUE: Si vous demeurez à l'extérieur du Canada et des États-Unis, consultez votre distributeur Sea-Doo local autorisé.

GARANTIE LIMITÉE BOMBARDIER: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000

1. DURÉE DE LA GARANTIE

BOMBARDIER INC. («Bombardier»), à titre de fabricant, garantit À COMPTER DE LA DATE DE DÉLIVRANCE AU PREMIER ACHETEUR chaque BATEAU SPORT SEA-DOO 2000 vendu comme véhicule NEUF ET INUTILISÉ et dont la VÉRIFICATION DE PRÉ-LIVRAISON a été effectuée par un concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO, contre tout vice de conception ou de fabrication pour une PÉRIODE de:

a) Pour utilisation privée:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et de la coque, et

SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

b) Pour utilisation commerciale:

QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et de la coque, et

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

La durée de la garantie pour les accessoires d'origine Bombardier, installés par un concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO lors de la délivrance d'un BATEAU SPORT SEA-DOO neuf et neuf non-courant, est la même que celle applicable pour un BATEAU SPORT SEA-DOO.

2. CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant la durée de la garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine Bombardier qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présente un vice de conception ou de fabrication, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO.

3. CONDITION D'EXÉCUTION DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser le concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice de conception ou de fabrication, présenter avant d'effectuer le travail requis, la Carte d'Enregistrement de Garantie Limitée SEA-DOO ou une preuve d'achat du BATEAU SPORT SEA-DOO 2000 neuf et inutilisé et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée sous garantie devient la propriété de Bombardier.

4. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale des pièces du bateau sport SEA-DOO;
- Les coûts de la main-d'œuvre, pièces et lubrifiants reliés à tout service d'entretien;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le «*Guide du conducteur de bateau sport SEA-DOO 2000*»;
- Les dommages résultant de réparations incorrectes, de modifications ou d'utilisation de pièces non approuvées ou de réparation effectuées par un concessionnaire de BATEAU SPORT SEA-DOO non-autorisé.
- Les dommages résultant d'un usage abusif ou de compétition, d'une mauvaise utilisation ou de négligence;
- Les dommages résultant d'un accident, incendie, vol, vandalisme ou de tout autre cas de force majeure;
- Le préjudice subi résultant de dommages imprévus ou de tout autre dommage indirect, incluant entre autres les frais de remorquage, appels téléphoniques ou frais de taxis;
- Les dommages causés par l'ingestion d'eau dans le moteur;

- Les dommages reliés au revêtement colloïdal incluant mais sans y restreindre les boursofflures ou délamination de la fibre de verre due aux boursofflures, rainures et fissures superficielles; et
- Les dommages causés par un service ou entretien inadéquat.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les droits spécifiques que confère la présente garantie s'appliquent à son titulaire, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables lesquelles peuvent varier d'une province à une autre. **LA OÙ ELLE S'APPLIQUE, IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU QUE LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE FINS OU D'USAGES PARTICULIERS.**

En aucun cas, Bombardier sera tenue responsable des dommages spéciaux, imprévus ou indirects, incluant les pertes d'usage ou les coûts de transports. Certaines provinces n'admettant pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, imprévus ou indirects ou la limitation de la durée de la garantie légale, les exclusions ou limitations ci-hautes peuvent ne pas s'appliquer.

Aucun distributeur autorisé ni aucun concessionnaire autorisé de BATEAU SPORT SEA-DOO, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations, des représentations ou à offrir des termes et conditions de garantie autres que ceux stipulés à la présente garantie et, s'il y a lieu, ces déclarations, représentations ou ces autres termes et conditions de garantie ne pourront être opposables à Bombardier ou à tout autre personne.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, ceci n'ayant toutefois aucun effet sur les termes et conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente du BATEAU SPORT SEA-DOO.

6. TRANSFERT

Si le consommateur vend le BATEAU SPORT SEA-DOO faisant l'objet des présentes, il devra céder et transférer cette garantie qui sera valide pour le reste de la PÉRIODE pertinente telle que définie à l'article 1, au nouvel acheteur.

7. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente Garantie Limitée Bombardier, Bombardier vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- Si votre cas n'est toujours pas réglé, faite parvenir votre plainte, par écrit, à:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
 CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE
 75, J.-A. BOMBARDIER
 SHERBROOKE, QUÉBEC
 J1L 1W3
 CANADA
 Tél.: (450) 532-5000



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SEPTEMBRE 1999

® Marque de commerce de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BOMBARDIER: BATEAU SPORT SEA-DOO® 2000

1. DURÉE DE LA GARANTIE

BOMBARDIER INC. («Bombardier»), à titre de fabricant, garantit À COMPTER DE LA DATE DE DÉLIVRANCE AU PREMIER ACHETEUR chaque bateau sport («bateau sport») SEA-DOO 2000 vendu dans le monde, à l'exception du Canada et des États-Unis d'Amérique, comme véhicule NEUF et INUTILISÉ et dont la VÉRIFICATION DE PRÉ-LIVRAISON a été effectuée par un concessionnaire autorisé de bateaux sport SEA-DOO, lequel a été dûment nommé par un Distributeur International SEA-DOO autorisé, contre tout vice de conception ou de fabrication pour une PÉRIODE de:

a) Pour utilisation privée:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et de la coque, et
SOIXANTE (60) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

b) Pour utilisation commerciale:

QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, à l'exception de la fibre de verre du pont et
DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour la fibre de verre du pont et de la coque.

La durée de la garantie pour les accessoires d'origine Bombardier, installés par un concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO lors de la délivrance d'un BATEAUX SPORT SEA-DOO neuf et neuf non-courant, est la même que celle applicable pour un BATEAUX SPORT SEA-DOO.

2. CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant la durée de la garantie et par l'entremise du Distributeur International SEA-DOO autorisé d'un Etat spécifique, BOMBARDIER s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine Bombardier qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présente un vice de conception ou de fabrication, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO.

3. CONDITION D'EXÉCUTION DE GARANTIE

Le consommateur doit aviser le concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice de conception ou de fabrication, présenter avant d'effectuer le travail requis, la Carte d'Enregistrement de Garantie Limitée Internationale SEA-DOO ou une preuve d'achat du bateau sport SEA-DOO 2000 neuf et inutilisé et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée sous garantie devient la propriété du Distributeur International SEA-DOO autorisé du territoire et/ou de Bombardier.

4. EXCLUSIONS - NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- L'usure normale des pièces du BATEAU SPORT SEA-DOO;
- Les coûts de la main-d'oeuvre, pièces et lubrifiants reliés à tout service d'entretien;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le «*Guide du conducteur de bateau sport SEA-DOO 2000*»;
- Les dommages résultant de réparations incorrectes, de modifications ou d'utilisation de pièces non approuvées ou de réparations non-effectuées par un concessionnaire de BATEAU SPORT SEA-DOO autorisé;
- Les dommages résultant d'un usage abusif ou de compétition, d'une mauvaise utilisation ou de négligence;
- Les dommages résultant d'un accident, incendie, vol, vandalisme ou de tout autre cas de force majeure;
- Le préjudice subi résultant de dommages imprévus ou de tout autre dommage indirect, incluant entre autres les frais de remorquage, appels téléphoniques ou frais de taxis;
- Les dommages causés par l'ingestion d'eau dans le moteur;
- Les dommages reliés au revêtement colloïdal incluant mais sans y restreindre les boursoufflures ou délamination de la fibre de verre due aux boursoufflures, rainures et fissures superficielles; et
- Les dommages causés par un service ou entretien inadéquat.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les droits spécifiques que confère la présente garantie s'appliquent à son titulaire, sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, lesquelles peuvent varier d'un pays à un autre. **LA OÙ ELLE S'APPLIQUE, IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU QUE LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE LÉGALE OU CONVENTIONNELLE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE FINS OU D'USAGES PARTICULIERS.**

En aucun cas, Bombardier sera tenue responsable des dommages spéciaux, imprévus et indirects, incluant les pertes d'usage ou les coûts de transports. Certains pays n'admettant pas l'exclusion ou la limitation des dommages spéciaux, imprévus ou indirects ou la limitation de la durée de la garantie légale, les exclusions ou limitations ci-hautes peuvent ne pas s'appliquer. Aucun distributeur autorisé, Ni aucun concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations, des représentations ou à offrir des termes et conditions de garantie autres que ceux stipulés à la présente garantie et, s'il y a lieu, ces déclarations, représentations ou ces autres termes et conditions de garantie ne pourront être opposables à Bombardier ou à tout autre personne.

Chaque BATEAU SPORT SEA-DOO est accompagné de la version française de la présente garantie. Le Distributeur International SEA-DOO d'un état spécifique peut décider de traduire la présente garantie, sujet toutefois à ce qu'il s'engage et reconnaisse qu'advenant un différend quant à l'interprétation des deux versions, la version française devra prévaloir.

Il incombe à l'acheteur qui désire utiliser le BATEAU SPORT SEA-DOO dans un pays autre que celui d'où a originé la vente, de s'assurer que le BATEAU SPORT SEA-DOO est conforme aux lois, règlements et standards maritimes applicable dans tous pays où sera utilisé le BATEAU SPORT SEA-DOO.

Bombardier se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, ceci n'ayant toutefois aucun effet sur les termes et conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente du bateau sport SEA-DOO.

6. TRANSFERT

Si le consommateur vend le BATEAU SPORT SEA-DOO faisant l'objet des présentes, il devra céder et transférer cette garantie qui sera valide pour le reste de la PÉRIODE pertinente telle que définie à l'article 1, au nouvel acheteur.

7. SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente Garantie Limitée Internationale Bombardier, Bombardier vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé de BATEAUX SPORT SEA-DOO en présence du gérant de service ou du propriétaire.
- Si vous êtes incapable de résoudre la situation, communiquez avec le Service après-vente du Distributeur International SEA-DOO autorisé du territoire spécifique.
- Si votre cas n'est toujours pas réglé, faite parvenir votre plainte, par écrit à:

BOMBARDIER INC.
PRODUITS RÉCRÉATIFS
CENTRE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE
SHERBROOKE, QUÉBEC
J1L 1W3
CANADA
Tél.: (450) 532-5000



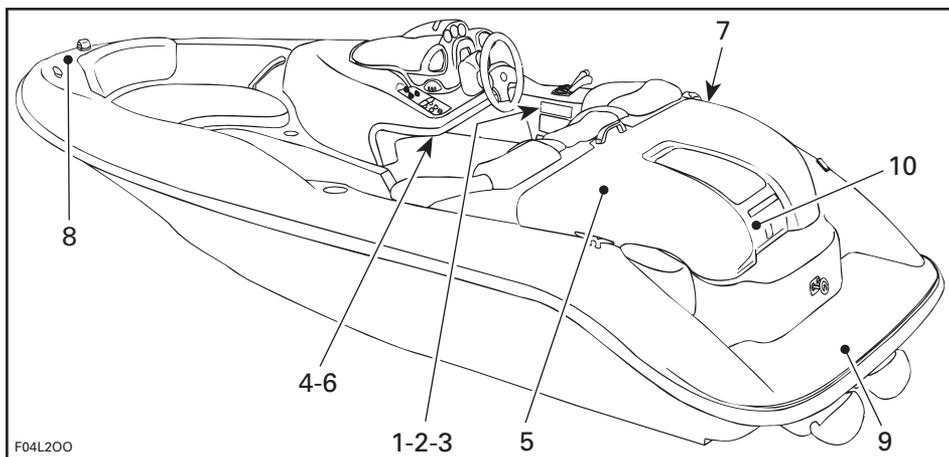
BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

SEPTEMBRE 1999

® Marque de commerce de Bombardier Inc. et/ou de ses filiales.

EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES IMPORTANTES

Bien lire les étiquettes suivantes avant d'utiliser le bateau.



Étiquette 1

⚠ AVERTISSEMENT

Assurez-vous de lire toutes les étiquettes d'avertissement, le *Guide du conducteur* et le *Guide de sécurité* avant d'utiliser le bateau sport. L'omission de se conformer à ces avertissements ou un usage inadéquat ou déraisonnable du bateau sport peuvent entraîner des blessures graves, incluant la mort. Il est possible que la performance de ce bateau sport dépasse largement celle d'autres bateaux sport que vous avez déjà opérés. Par conséquent, l'usage de ce bateau par des opérateurs débutants ou sans expérience n'est pas conseillé.

- Vérifier le bon fonctionnement et la position de l'accélérateur, du levier sélecteur et de la direction avant de mettre le moteur en marche.
- Le contrôle directionnel du bateau sport est diminué lorsque la vitesse est en décroissance et perdu lorsque le moteur est arrêté.
- Ne pas éclabousser les autres et ne pas sauter les vagues ou les remous avec ce bateau sport.
- Le conducteur et les passagers doivent toujours porter des vêtements de flottaison individuels homologués et les vêtements protecteurs recommandés.
- Ne pas mettre le moteur en marche si les passagers ne sont pas correctement assis et ne se tiennent pas aux poignées de maintien ou si la visibilité est obstruée. Ne pas permettre aux passagers de s'asseoir sur le siège de proue à l'extrémité avant du bateau à une vitesse supérieure au régime de ralenti.
- Fixer correctement le cordon de sécurité à votre vêtement de flottaison individuel.
- Garder une distance raisonnable des autres plaisanciers. Prenez connaissance et observez les règlements et lois applicables de la navigation.

F04LABL

Étiquette 2

FABRIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS BOMBARDIER MOTOR CORPORATION OF AMERICA

CAPACITÉS MAXIMALES

4 PERSONNES OU 325 kg/715 lb
PASSAGERS, MATÉRIEL DE 325 kg/715 lb

CE BATEAU EST CONFORME AUX NORMES DE SÉCURITÉ DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA EN VIGUEUR À LA DATE D'HOMOLOGATION

C CATÉGORIE DE LA CONCEPTION DU BATEAU: **C**

F04LAHY

TYPIQUE — VOIR L'ÉTIQUETTE SUR LE BATEAU

Étiquette 3

PUISSANCE NOMINALE MAXIMALE DU MOTEUR DE L'EMBARCATION:

100 KW

F04LAHY

TYPIQUE — VOIR L'ÉTIQUETTE SUR LE BATEAU

Étiquette 4

↓ LEVIER DU SYSTÈME ANTI-ALGUES SOUS LA CONSOLE.

AVERTISSEMENT N'ACTIONNER LE LEVIER DU SYSTÈME ANTI-ALGUES QUE LORSQUE LES MOTEURS SONT ARRÊTÉS ET QUE LE BATEAU EST IMMOBILE.



F04LAKY

Étiquette 5

AVERTISSEMENT

Ne jamais survolter la batterie. L'entretien des composants électriques doit être effectué uniquement par un concessionnaire autorisé.

F04LACY

Étiquette 6

AVERTISSEMENT

Les vapeurs d'essence risquent d'exploser. Avant de faire démarrer le moteur, faire fonctionner le ventilateur de cale pendant **5** minutes et vérifier qu'il n'y a pas de vapeurs d'essence dans la cale du compartiment-moteur.

F04LADY

Étiquette 7

AVERTISSEMENT

Pendant le plein, arrêter le(s) moteur(s). Il est possible que le réservoir de carburant soit sous pression. Tourner lentement le bouchon pour l'ouvrir. Maintenir l'embarcation horizontale. Éviter de trop remplir. Utiliser de l'essence sans plomb ordinaire. Vérifier le niveau d'huile. Vérifier périodiquement le circuit de carburant.

F04LAEY

Étiquette 8

AVERTISSEMENT

Ne pas s'asseoir ici à une vitesse supérieure au régime de ralenti.

F04LAPY

Étiquette 9

AVERTISSEMENT

Le (ou les) moteurs doi(vent) être arrêté(s) pendant l'utilisation de la plate-forme. Ne pas s'approcher du (ou des) jet(s) et de la (ou des) grille(s) d'admission.

F04LAGY

Étiquette 10

EMISSION CONTROL INFORMATION

This engine is certified to operate on unleaded gasoline and conforms to 2000 U.S. EPA regulations for marine SI Engines.

BOMBARDIER
RECREATIONAL PRODUCTS

Engine Family: YBCXM.9513CC
 PEL: 136.7gm/kW-hr HC + NO_x
 Engine Displacement: 951.2 cc
 Exhaust Emission Control System: CARB

Tune-Up Specifications
 Idle Speed: 1400 RPM ± 100
 Spark Plug Type: NGK-BRBES
 Spark Plug Gap: 0.020 in/ 0.51 mm.

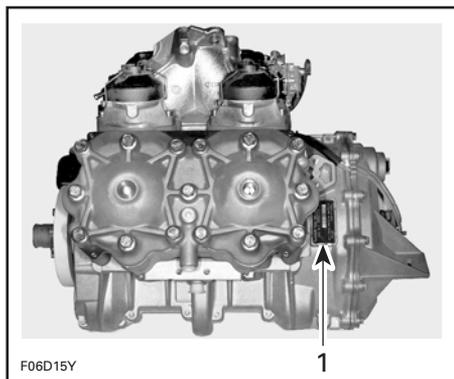
F04LAJY

TYPIQUE — VOIR L'ÉTIQUETTE SUR LE BATEAU

NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Moteur 947

Le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) se trouve sur le carter supérieur du côté MAGNÉTO.



1. Numéro d'identification du moteur (N.I.M.)

CARBURANT ET LUBRIFICATION

Type d'huile recommandée

Utiliser l'huile à injection synthétique BOMBARDIER-ROTAX Formula XP-S (ou une huile synthétique équivalente de qualité supérieure) vendue par les concessionnaires Sea-Doo autorisés.

Cette huile entièrement synthétique assure une lubrification et une propreté sans pareilles, réduit la friction et l'usure tout en permettant au moteur d'être plus durable et plus performant.

ATTENTION: Le moteur **947** nécessite l'utilisation d'huile à injection synthétique BOMBARDIER-ROTAX Formula XP-S (ou une huile synthétique équivalente de qualité supérieure).

PÉRIODE DE RODAGE

Moteur

Le moteur Rotax destiné aux bateaux sport Sea-Doo **doit subir un rodage** avant d'être utilisé à plein régime. De fait, nous recommandons une période d'environ 10 heures de fonctionnement.

Au cours de cette période, **ne pas dépasser les 3/4 du régime maximal**. Toutefois, de courtes accélérations et variations de vitesse contribuent à un bon rodage. Des accélérations maximales soutenues, des vitesses de croisière prolongées et une surcharge du moteur sont très nuisibles au cours du rodage.

Pour obtenir une protection supplémentaire pendant la période de rodage, il est recommandé d'**ajouter 2 litres (1/2 gallon) d'huile à injection synthétique BOMBARDIER-ROTAX Formula XP-S (ou une huile synthétique équivalente de qualité supérieure) dans le réservoir de carburant**. On devrait ajouter de l'huile dans le réservoir de carburant **seulement** lors du plein initial.

Pour ajouter de l'huile à injection dans le réservoir de carburant, procéder comme suit:

Mettre environ 50 litres (12 gal) d'essence dans le réservoir de carburant et ajouter la quantité requise d'huile à injection dans ce même réservoir.

REMARQUE: Il est important de respecter l'ordre indiqué afin que l'huile se mélange bien à l'essence. Si l'on mettait l'huile en premier lieu dans le réservoir de carburant, les conduits de carburant seraient remplis d'huile à injection, ce qui empêcherait le moteur de démarrer.

ATTENTION: Enlever et nettoyer les bougies après le rodage du moteur.

Révision-10 heures

Il est fortement recommandé de faire vérifier le bateau par un concessionnaire autorisé après les 10 premières heures de fonctionnement. Profitez de l'occasion pour discuter avec le concessionnaire de toutes les interrogations qui ont surgi pendant l'utilisation du bateau.

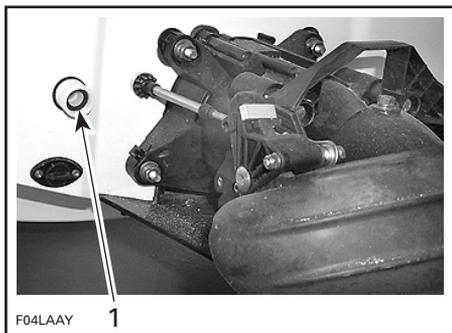
Après les 10 premières heures de fonctionnement, l'inspection est aux frais du propriétaire.

ENTRETIEN D'APRÈS-UTILISATION

Rinçage du système de refroidissement et lubrification interne du moteur

Consulter également la page 56 du *Guide du conducteur Challenger/Sportster 2000* pour connaître la marche à suivre complète. Porter attention aux points suivants:

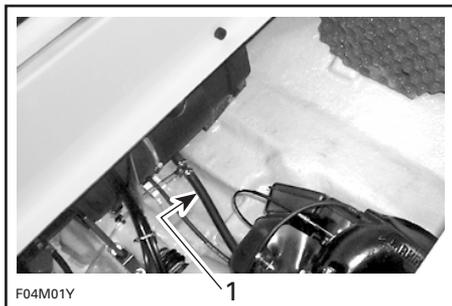
Utilisation du raccord de rinçage inférieur



RACCORD DE RINÇAGE SUR LE TABLEAU

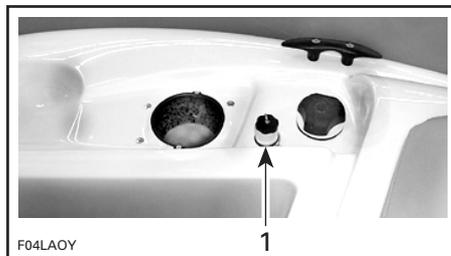
1. Brancher un boyau d'arrosage ici

Utilisation du raccord de rinçage supérieur



INSTALLER UN PINCE-BOYAU SUR LE BOYAU DE SORTIE ENTRE LES DEUX RACCORDS EN T

1. Installer un pince-boyau ici



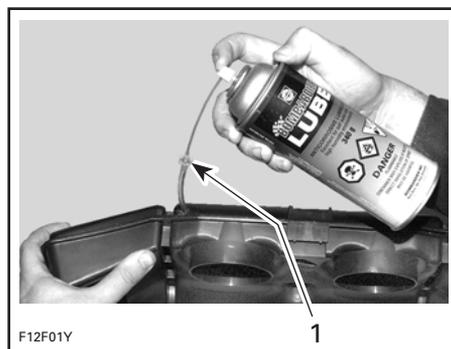
RACCORD DE RINÇAGE SUPÉRIEUR

1. Retirer le capuchon, puis brancher un boyau d'arrosage

Enlever le pince-boyau du boyau de sortie d'eau du moteur une fois le rinçage terminé.

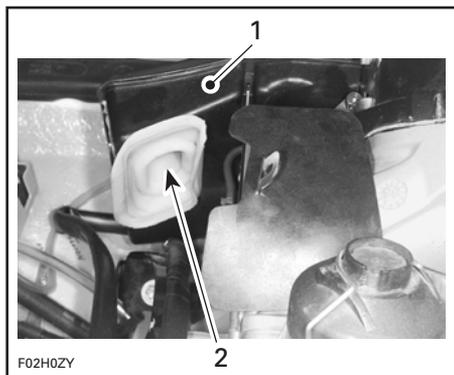
ATTENTION: Le moteur pourrait subir de graves dommages si on omet d'enlever le pince-boyau.

Lubrification interne du moteur



MOTEUR MUNI D'UN TUBE DE BRUMISAGE

1. Tirer partiellement le tube hors du silencieux d'admission d'air pour injecter le lubrifiant BOMBARDIER LUBE. Enfoncer le tube une fois l'opération terminée



MOTEUR SANS TUBE DE BRUMISAGE

1. Silencieux d'admission d'air
2. Vaporiser du lubrifiant BOMBARDIER LUBE ici

ATTENTION: Bien remettre en place le rabat de caoutchouc après avoir terminé.

REMARQUE: Après environ 30 secondes, fermer la soupape du réservoir de carburant et, tout en continuant de lubrifier, faire tourner le moteur jusqu'à l'épuisement du carburant.

ATTENTION: Lorsque le moteur commence à tourner d'une façon irrégulière à cause d'un manque de carburant, cesser le rinçage avant que le moteur ne s'éteigne.

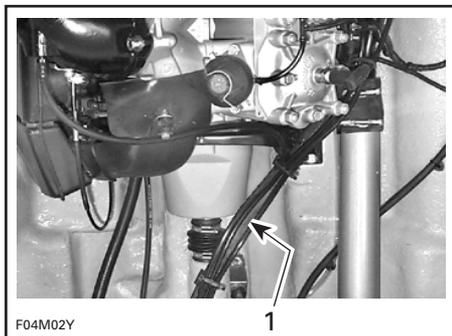
Fermer le robinet d'eau puis arrêter le moteur.

ATTENTION: Toujours fermer le robinet avant d'arrêter le moteur.

OPÉRATION SPÉCIALE

Remorquage de l'embarcation dans l'eau

Consulter également la page 61 du *Guide du conducteur Challenger/Sportster 2000* pour connaître la marche à suivre complète. Porter attention aux points suivants:



INSTALLER UN PINCE-BOYAU SUR LE BOYAU D'ALIMENTATION EN EAU (SEULEMENT LE PLUS GROS)

1. Installer un pince-boyau sur ce boyau

REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Système de propulsion

Consulter la fiche technique à la fin du supplément pour connaître la contenance exacte du réservoir de l'arbre d'hélice.

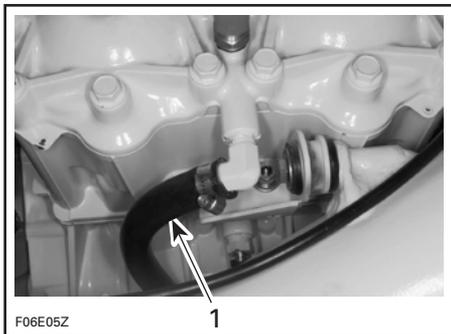
Protection contre le gel

Consulter également la page 79 du *Guide du conducteur Challenger/Sportster 2000*. Les étapes ci-dessous devraient être suivies pour le moteur Rotax 947:

REMARQUE: On ne devrait pas faire tourner le moteur pendant cette opération.

Installer un pince-boyau au boyau de vidange du moteur.

Débrancher de la culasse le boyau d'alimentation d'eau du moteur, tel qu'illustré sur la photo ci-dessous.



1. Débrancher le boyau d'alimentation en eau du moteur

Fixer temporairement un tuyau au raccord d'entrée d'eau du moteur.

Insérer un entonnoir dans le tuyau. Verser un mélange d'antigel et d'eau dans le moteur jusqu'à ce que la solution soit visible dans le boyau de vidange du moteur.

Enlever le tuyau installé temporairement et rebrancher le conduit d'alimentation en eau au moteur.

Retirer le pince-boyau.

Presque tout l'antigel s'écoulera lorsque le pince-boyau sera enlevé. Utiliser un contenant pour le recueillir. Se débarrasser de l'antigel conformément aux règlements en vigueur dans chaque région.

REMARQUE: Bien que presque tout l'antigel s'écoulera, il se sera mélangé à l'eau qui aurait pu demeurer dans les cavités du système de refroidissement. Cela préviendra les problèmes qu'auraient entraîné le gel.

Dans le cas du moteur Rotax 947, certaines précautions doivent être prises puisque l'eau ne s'écoule pas complètement du moteur.

REMARQUE: Lors de la préparation présaisonnière, vidanger l'antigel du système de refroidissement tel qu'expliqué ci-dessus avant de mettre le bateau à l'eau.

Préparation présaisonnière

Se servir du tableau d'inspection périodique à la fin du document, à la colonne traitant de la préparation présaisonnière.

Étant donné que des connaissances techniques et des outils spéciaux sont de rigueur, certaines opérations doivent être effectuées par un concessionnaire Sea-Doo autorisé.

AVERTISSEMENT

Observer toutes les recommandations des passages marqués **AVERTISSEMENT** et **ATTENTION** qui s'appliquent aux dispositifs ou aux mécanismes à vérifier. Remplacer les pièces défectueuses par des pièces d'origine BOMBARDIER ou des pièces équivalentes approuvées.

REMARQUE: Il est fortement recommandé qu'un concessionnaire Sea-Doo autorisé effectue l'inspection annuelle de sécurité et les rappels sécuritaires en même temps que la préparation présaisonnière.

TABLEAU D'INSPECTION PÉRIODIQUE

DESCRIPTION	FRÉQUENCE				Responsable	
	10 premières heures	Aux 25 heures ou aux 3 mois	Aux 50 heures ou aux 6 mois	Aux 100 heures ou à la présaison		
GÉNÉRALITÉS	État et solidité de fixation de l'extincteur ④	✓			✓②	COND.
	Lubrification et protection contre la corrosion	①		✓	✓	COND.
MOTEUR	Boulons de culasse, resserrer	✓			✓	CONCESS.
	État et solidité des supports et tampons d'ancrage	✓		✓		CONCESS.
	Attaches et boyaux du système d'échappement ④	✓		✓	✓	CONCESS.
	Nettoyage des soupapes RAVE			✓	✓	CONCESS.
	Niveau d'huile de l'arbre d'équilibrage (s'il y a lieu)			✓	✓	CONCESS.
	Inspection, nettoyage et réglage des bougies	✓				CONCESS.
	Remplacement des bougies			✓		CONCESS.
SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT	Rinçage		✓③			COND.
	État des boyaux et des attaches	✓		✓	✓	CONCESS.
	Inspection/nettoyage des tubes de vidange du moteur	✓①	✓			CONCESS.
	Inspection de la soupape régulatrice de débit d'eau				✓	CONCESS.
SYSTÈME D'ALIMENTATION	Réglage du carburateur, y compris le réglage des câbles d'étrangleur et d'accélérateur				✓	CONCESS.
	Inspection/lubrification des câbles d'accélérateur/d'étrangleur ④	①	✓		✓	CONCESS.
	Inspection du filtre à carburant et des conduits ④	✓	✓		✓	CONCESS.
	Remplacement du filtre à carburant				✓	CONCESS.
	Inspection de la soupape de détente du conduit d'aération de carburant		✓		✓	CONCESS.
	Mise sous pression des conduits de carburant, de la soupape d'arrêt et du système d'alimentation ④	✓	✓		✓	CONCESS.
	Serrage des attaches (fixant les carburateurs au boîtier de papillon ainsi que les conduits de carburant) ④	✓		✓	✓	CONCESS.
	Sangles du réservoir de carburant ④	✓			✓	COND.
	Remplissage du réservoir de carburant				✓②	COND.
SYSTÈME DE LUBRIFICATION	Réglage de la pompe à injection d'huile	✓			✓	CONCESS.
	Inspection des conduits de carburant ④	✓	✓		✓	CONCESS.
	Remplacement du filtre à huile				✓	CONCESS.
	Sangles du réservoir d'huile ④	✓			✓	COND.
	Remplissage du réservoir d'huile				✓②	COND.
SYSTÈME ÉLECTRIQUE	Interrupteur coupe-circuit principal de la batterie ④	✓	✓		✓	CONCESS.
	État et fonctionnement des feux	✓	✓		✓②	CONCESS.
	Inspection du ventilateur et de la pompe de cale ④	✓	✓		✓②	CONCESS.
	Raccords électriques (système d'allumage, boîte(s) électrique(s), système de démarrage, etc.) ④	✓	✓		✓	CONCESS.
	Système de sécurité à encodage numérique (DESS) ④	✓			✓②	CONCESS.
	Avertisseur sonore	✓		✓	✓	CONCESS.
	Solidité de fixation de la batterie ④	✓		✓	✓②	CONCESS.
	Charge de la batterie				✓	CONCESS.
SYSTÈME DE DIRECTION	Anode sacrificielle en aluminium			✓		COND.
	Inspection et ajustement des câbles ④	✓		✓	✓	CONCESS.

DESCRIPTION		FRÉQUENCE				Responsable
		10 premières heures	Aux 25 heures ou aux 3 mois	Aux 50 heures ou aux 6 mois	Aux 100 heures ou à la présaison	
SYSTÈME DE DIRECTION À BASSE VITESSE	Inspection et ajustement du câble d'accélérateur ④	✓		✓	✓	CONCESS.
SYSTÈME DE PROPULSION	État du soufflet et des cannelures de l'arbre de transmission			✓		CONCESS.
	Position de la pince de retenue de la blague flottante de l'arbre de transmission			✓		CONCESS.
	Lubrification du volant moteur (côté PDM)	✓	✓			COND.
	Réglage du câble et du système de changement de vitesse ④	✓			✓	CONCESS.
	Niveau d'huile dans le réservoir d'huile pour turbine et état de l'huile	Remplacer	✓		Remplacer	CONCESS.
	Inspection du pousoir du couvercle de la turbine				✓	CONCESS.
	État de l'hélice et jeu entre l'anneau d'usure et l'hélice			✓		CONCESS.
COQUE ET CARROSSERIE	État de la grille d'admission d'eau			✓②		COND.
	État et lubrification du système anti-algues			✓		COND.
	État de la coque ④	✓			✓②	COND.
	État du sabot	✓			✓	COND.
	Lubrification des loquets du couvercle du compartiment de rangement	①		✓		COND.
Nettoyage de l'orifice de vidange du pont et du clapet de cale ④	✓	✓		✓②	COND.	

REMARQUE: Certains points faisant partie des VÉRIFICATIONS DE PRÉUTILISATION ne sont pas nécessairement inscrits dans ce tableau.

CONCESS.: Concessionnaire

COND.: Conducteur

① Toutes les 10 heures pour une utilisation en eau salée.

② Vérification quotidienne.

③ Rinçage quotidien pour une utilisation en eau salée ou malpropre.

④ Vérification sécuritaire effectuée pendant l'inspection annuelle de sécurité (responsabilité du conducteur).

FICHE TECHNIQUE

MOTEUR		SPORTSTER LE
Nombre de moteurs		1
Moteur		BOMBARDIER-ROTAX 947, 2 temps
Type d'admission		Soupape à clapet
Système d'échappement		Refroidi par eau/injection d'eau avec régulateur
Soupape d'échappement		Réglage automatique et variable de l'échappement (RAVE)
Lubrification	Type	Injection d'huile
	Huile	Huile à injection synthétique BOMBARDIER-ROTAX Formula XP-S
Nombre de cylindres		2
Cylindrée		951.2 cm ³ (58 po ³)
Engagement du limiteur de régime du ou des moteurs		7200 tr/mn (± 50)
Puissance nominale du moteur à 6750 tr/mn		95 kW (127 CV)
REFROIDISSEMENT		
Type		Refroidissement par eau, circuit ouvert. Débit direct provenant du groupe propulseur
CIRCUIT ÉLECTRIQUE		
Puissance de la magnéto		180 W @ 6000 tr/mn
Type d'allumage		Numérique ADC-CC
Bougies	Fabricant et type	NGK, BR8ES
	Écartement	0.5 - 0.6 mm (.020 - .024 po)
Démarrage		Démarrateur électrique avec engrenage de réduction
Batterie		Non comprise ①
Fusibles	Fusibles principaux	20 A (2)
	Alimentation du MEM	5 A
	Système de charge	15 A (1)
	Ventilateur de cale	7.5 A
	Pompe de cale	3 A
	Feux de navigation	3 A
	Alimentation des indicateurs	5 A
	Accessoires additionnels	10 A

① Consulter les fiches techniques des moteurs Mercury Marine.

Bornes de batterie: Sur le dessus. De type rond et conique.

Dimensions maximales permises de la batterie: 267 mm (10-1/2 po) de long x 172 mm (6-3/4 po) de large x 238 mm (9-3/8 po) de haut.

CARBURATION		SPORTSTER LE	
Carburant recommandé		Essence ordinaire sans plomb	
Carburateur		Mikuni BN 46-42. Pompe d'accélération de carburant. Quantité: 2	
PROPULSION			
Système de propulsion		Turbine Formula de Bombardier	
Nombre de turbines		1	
Type de turbine		Débit axial, monophasé	
Transmission		Prise directe	
Type d'huile du réservoir d'arbre d'hélice		Huile synthétique Sea-Doo «polyolester» SAE 75W90 GL5 pour engrenages	
Angle de pivot de direction (tuyère)		~ 26°	
Niveau d'eau minimal requis pour le système de propulsion		90 cm (3 pi)	
DIMENSIONS			
Longueur hors-tout		4.42 m (14 pi 6 po)	
Bau		2.16 m (7 pi 1 po)	
Tirant d'eau		30 cm (12 po)	
Angle de varangue		20°	
Poids (à sec)		560 kg (1235 lb)	
Limite de charge (passagers et bagages)		5 passagers OU 297 kg (660 lb) (pour une utilisation en eau calme)	
Matériau de la coque		Composite (fibre de verre)	
CONTENANCES			
Réservoir de carburant (réserve incluse)		102 L (27 gal É.-U.)	
Réserve de carburant		15.4 L (4.05 gal É.-U.)	
Réservoir d'arbre d'hélice	Capacité	120 mL (4.0 oz É.-U.)	
	Niveau d'huile	Jusqu'au bouchon	
Réservoir d'huile à injection		9 L (2.3 gal É.-U.)	

BOMBARDIER INC. se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des apports ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES **CE**

Mise en application des directives du conseil:	94/25/CE — Embarcation récréative 89/336/CEE — Compatibilité électromagnétique
Normes de conformité:	ISO 7840, ISO 8469, ISO 8665, ISO 8846, ISO 8848, ISO 8849, ISO 9094, ISO 9097, ISO 10087, ISO 10088, ISO 10133, ISO 10240, ISO 11105, ISO 11591, ISO 11592, ISO 12215, ISO 12216, ISO 13592, COLREGS, ABYC H-5, ABYC H-8
Nom du fabricant:	Bombardier Motor Corporation of America.
Adresse du fabricant:	451 E. Illinois Ave Benton, Illinois 62812-0394
Nom de l'importateur:	Société ANF — Industrie S.A.
Adresse de l'importateur:	2, rue du Nouveau Bercy 94220 Charenton Paris, France
Organisme informé de la directive 94/25/CE:	Institut international de certification marine Centre de Trèves, rue de Trèves 45 1040 Bruxelles, Belgique
Organisme compétent concernant la directive 89/336/CEE:	UTAC Autodrome de Linas-Monthéry, B.P. 212 91311 Monthéry cedex, France
Type d'équipement:	Bateaux sport, à proximité de la côte, catégorie C
Noms et numéros de modèle:	Sportster LE (5693)
Je, soussigné, déclare par les présentes que l'équipement mentionné ci-dessus est conforme aux directives et normes prescrites.	
Nom du signataire:	Ghislain Guiot
Titre du signataire au nom de Bombardier Motor Corporation of America:	Gérant des ventes — bateaux sport Sea-Doo

Homologation et certification

Ces bateaux sont conformes aux normes qui suivent

NORME	TYPE DE CERTIFICATION
Garde-côtière américaine	Autocertification
Garde-côtière canadienne	Autocertification
Registre des navires russes	Certifié par Registre des navires russes 8, Dvortsovaya Nab., 191186 St-Petersbourg, Russie
Directive 89/336/CEE du conseil sur la compatibilité électromagnétique	Contrôle de la production interne et contrôle exercé sous la responsabilité d'un organisme compétent. Organisme compétent: UTAC Autodrome de Linas-Montlhéry, B.P. 212 91311 Montlhéry cedex, France
Directive 94/25/EC du parlement européen et du conseil sur les embarcations récréatives	Contrôle de la production interne et contrôle exercé sous la responsabilité d'un organisme notifié. Organisme notifié: Institut international de certification marine Centre de Trèves, rue de Trèves 45 1040 Bruxelles, Belgique

Guide du conducteur confirmation de réception

Votre concessionnaire

Nom:	_____

Adresse:	_____

Il s'agit du représentant de notre société qui demeure à votre disposition pour vous aider à résoudre tout problème qui pourrait survenir.

Dès que vous prenez possession du véhicule, veuillez dater et signer le reçu et le remettre (ou le faire parvenir) au concessionnaire afin de valider la garantie.

Les conditions de garantie sont énumérées dans la section Garantie de ce guide.

----- Découper ici

Reçu
Nom: _____
Adresse: _____
Propriétaire de _____ No. _____
NIC (à compléter par le client ou le concessionnaire vendeur) _____
Cette garantie entre en vigueur le _____ (date).
Le concessionnaire dont le nom apparaît sur ce document m'a clairement décrit l'utilisation, l'entretien, les caractéristiques de sécurité et la politique de garantie. Je suis également satisfait de la préparation de prélivraison et de l'inspection de mon bateau sport. De plus, on m'a remis un exemplaire du <i>Guide du conducteur</i> de mon bateau sport.
Signature: _____



BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

LEER



SPEEDSTER SK

FL 9545 JV

SEAWOOD

© Marques de commerce de Bombardier Inc.
© 1993 Bombardier Inc. Tous droits réservés
Imprimé au Canada

BOMBARDIER
PRODUITS RÉCRÉATIFS

